



Demande de carte de 10 ans ou de naturalisation

Par **Arlo34**, le **05/05/2020** à **01:41**

Bonjour, je m'appelle Lauriane et je suis étudiante en 3ème année en AES à Montpellier. Je suis arrivée en France en 2012 avec un visa court séjour. J'avais 19 ans à l'époque. Je suis restée 4 ans sans papier. J'ai eu mon baccalauréat en 2014 et mon BTS en 2016. J'ai effectué ma régularisation en 2016. J'ai demandé un titre de séjour étudiant. Cette année j'aurais ma licence. J'ai toute ma famille qui vit en France actuellement. Mon jeune frère qui est français, mon grand frère qui a son titre de séjour VPF car parent d'un enfant français, ma mère qui vient d'avoir sa carte de 10 ans. Mon père réside dans mon pays d'origine qui est le Bénin. Est-il possible que je puisse demander une carte de 10 ans ou la naturalisation ? Ma mère comment peut-elle faire pour faire venir mon père en France sachant qu'elle est actuellement sans emploi.

Par **amajuris**, le **05/05/2020** à **10:54**

bonjour,

voilà, votre mère peut faire venir son mari au titre du regroupement familial mais il y a des conditions de ressources et de logement à remplir.

voir ces liens:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2208>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31039>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

pour votre demande de naturalisation, je pense que vous devrez attendre d'être insérée professionnellement car cela constitue une condition essentielle de l'assimilation et de l'intégration en France.

salutations